



Atelier Agriculture

15 juin 2021

Introduction : Les enjeux de la révision du SCoT

- Enjeu n°1 (« déclencheur » de la révision) : **intégrer le territoire du Bellegardois** dans le périmètre du SCoT révisé (depuis les lois Grenelle, les communes non couvertes par un SCoT sont soumises à un « **régime de constructibilité limitée** »)
- Enjeu n°2 (apparu en début de mission) : « **moderniser** » le SCoT et **intégrer le plan climat air-énergie (PCAET)**
- Enjeux complémentaires : mettre à jour, adapter le document sur certains points, rendre le SCoT compatible avec le **SRADDET**, et tirer parti des quelques années de **retour d'expérience**.

Introduction : La « modernisation »

- La loi ELAN et l'ordonnance du 17 juin 2020 ont sensiblement modifié le contenu du SCoT avec :
 - De nouvelles thématiques à traiter :
 - Besoins alimentaires locaux,
 - Economie circulaire,
 - Transition écologique et climatique,
 - La ressource en eau.
 - La modification de certaines pièces : le « PADD » devient « PAS » (**projet d'aménagement stratégique**),
 - La possibilité (retenue) pour le SCoT de **tenir lieu de projet de territoire**,
 - La possibilité (retenue) pour le SCoT de **tenir lieu de PCAET : « SCoT-AEC »**
 - La nécessité de tendre vers « **zéro artificialisation nette** »

Pour en savoir plus : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/modernisation-du-schema-coherence-territoriale-scot>

Introduction : Présentation de l'équipe

Aménagement,
Urbanisme, Habitat,
Economie, Commerce,
Concertation

Environne-
ment

Droit de
l'urba-
nisme

**Equipe
PCAET**

Diagnostic
Agricole



Société Mandataire

Dirigée par **Stéphane MERLIN**

Siège social à **La Chapelle Saint-Mesmin**, bureau à Montpellier

Quentin MACKRÉ

Géographe – Urbaniste
Chef de projet

Stéphane MERLIN

Expert économie / commerce



Co-traitant
Perpignan

Thierry ROIG
Co-gérant,
Écologue

**Candice
PEGHEON**
Écologue



Co-traitant
Montpellier

**Laurent
DUCROUX**
Avocat

Spécialiste en
droit de
l'urbanisme

AUXILIA
CONSEIL EN TRANSITION



BE PCAET

Edgar BRAULT
Chef de Projet

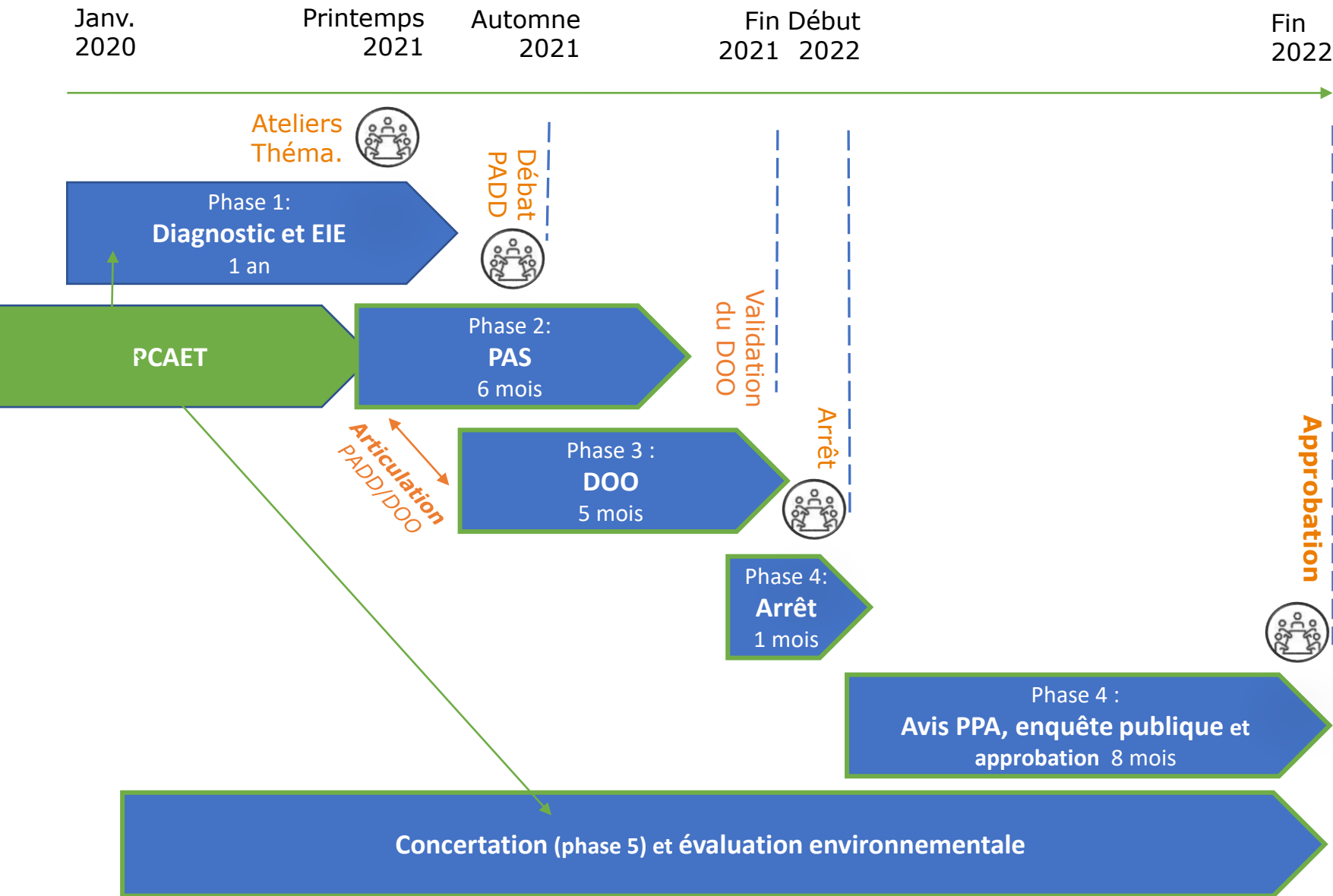


Sous-traitant
Orléans

David MÉOT
Responsable
Dév.

**Delphine
MAMES**
Conseillère
Aménag.

Introduction : Calendrier



Programme des prochains ateliers thématiques

- Mardi 18 mai (14h) : **Armature territoriale, démographie et habitat**
- Mercredi 19 mai (14 h) : **Economie, commerce, tourisme**
- Lundi 14 juin (14h) : **Environnement, eau**
- Mardi 15 juin (9h30) : **Energie**
- Mardi 15 juin (14h) : **Agriculture, forêt et consommation foncière**
- Jeudi 17 juin (9h30) : **Mobilités**

Objectif des ateliers thématiques

- Des présentations qui focalisent l'attention sur les nouveaux enjeux
- Un travail de front sur les 3 pièces du SCoT :



Réinterroger et compléter les enjeux



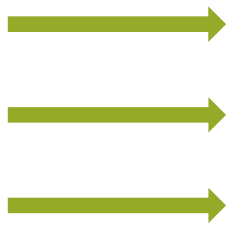
Faire évoluer les objectifs



Ajuster et compléter les orientations

Diagnostic et EIE (*état initial de l'enviro.*)

- Enjeu 1
- Enjeu 2
- Enjeu 3



PAS
(Projet d'aménagt stratégique)

- Objectif 1
- Objectif 2
- Objectif 3



DOO
(document d'orientations et d'objectifs)

- Orientation 1
- Orientation 2
- Orientation 3

- 1/ **Le cadre et les enjeux de la révision pour l'agriculture**
- 2/ Présentation du diagnostic agricole actualisé
- 3/ Quelles évolutions dans les orientations du SCoT ?

Le contenu actuel du SCoT

Les deux grands axes du SCoT actuel :



La préservation du foncier

- Réalisation d'un diagnostic agricole,
- Forte réduction de la consommation foncière,
- Schémas de secteurs autour des pôles pour donner de la visibilité sur le foncier agricole



Qualité et encadrement de la constructibilité des espaces agricoles

- Zonage « protégé » pour la valeur environnementale ou paysagère
- Encouragement de l'agro-tourisme
- Evitement des conflits d'usage

Les nouveaux attendus du SCoT modernisé

Le diagnostic « prend en compte les enjeux de **consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement**, notamment en matière de biodiversité et de **potentiel agronomique**, des paysages et du patrimoine architectural ainsi que ceux relatifs à la prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique ».

« Le DOO fixe des objectifs en matière de préservation et développement d'une **activité agricole respectant les sols ainsi que l'environnement et tenant compte des besoins alimentaires** »

Les objectifs du PCAET

... et possibilités du DOO

Maintenir un équilibre entre espaces urbanisés, espaces agricoles et espaces naturels



Maîtrise de la consommation foncière

Accompagner les différents secteurs agricoles dans l'adoption de nouvelles pratiques « bas carbone »

Améliorer l'efficacité des apports azotés et des usages de carburant



Traduction partielle dans le SCoT : préservation des petites structures, des haies et zones humides ?

Développer une agriculture respectueuse des sols

Massifier l'adoption de techniques agricoles plus économes en eau



Pas de traduction directe, mais la possibilité de demander l'usage de l'eau brute / la récupération de l'eau sur les bâtiments

Adopter une gestion sylvicole répondant aux enjeux posés par le changement climatique



Recommander la diversité culturelle, la culture en futaie irrégulière, la réglementation de boisement



Objectifs à inscrire dans le PAS

Soutenir la transition des exploitations vers une diversification des débouchés

Adopter de nouveaux modes d'alimentation et de consommation

Concilier développement des EnR et préservation des activités agricoles

Développer la filière méthanisation

Constructibilité des espaces agricoles, promouvoir l'agriculture péri-urbaine

Constructibilité des espaces agricoles, encouragement et encadrement de la méthanisation

Objectifs à inscrire dans le PAS

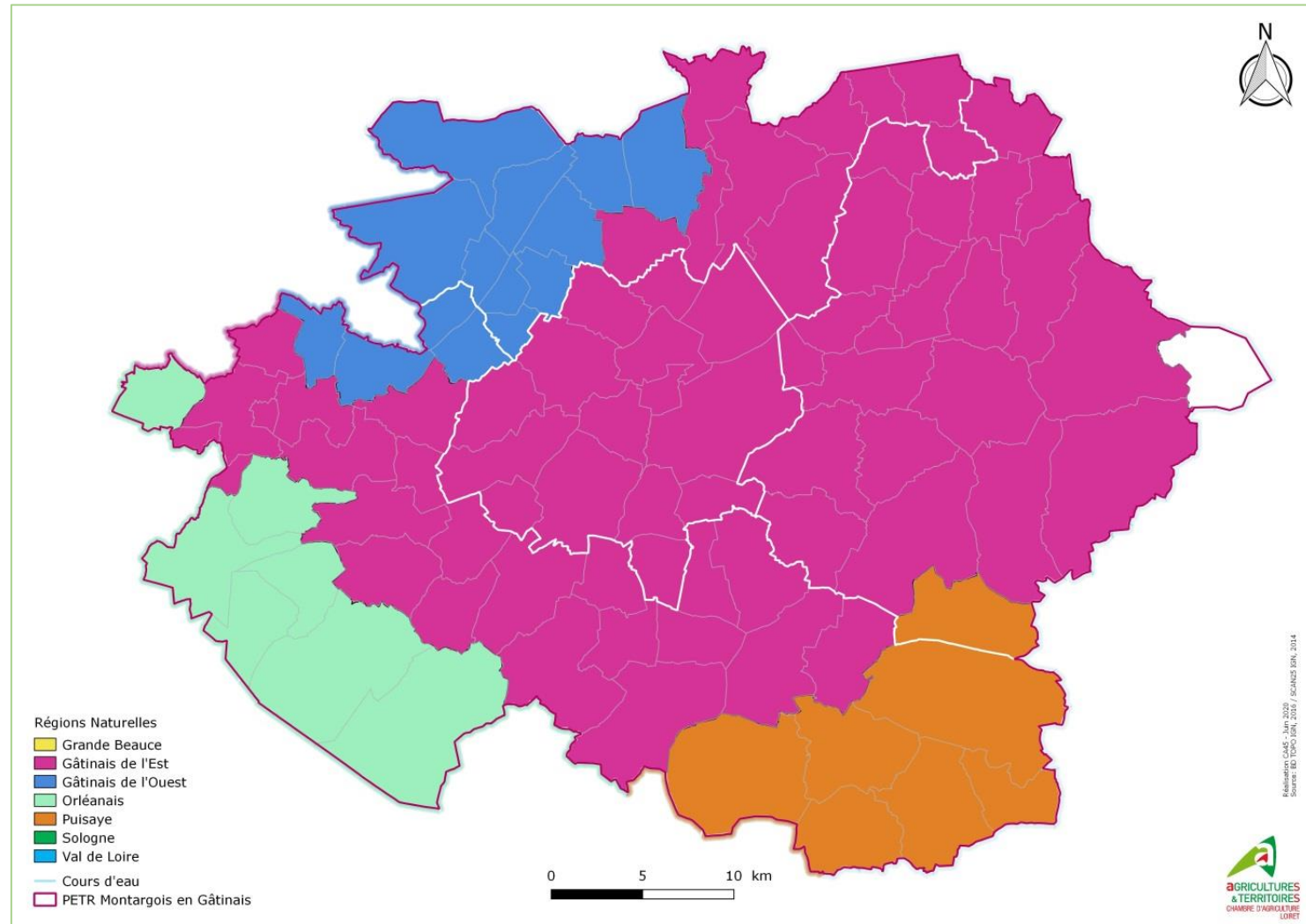
Les orientations du SRADET

- Performance énergétique de l'agriculture
- Résilience face au changement climatique,
- Vers des systèmes de production avec un impact environnemental moindre
- Encourager l'agriculture biologique (notamment sur les périmètres de protection des captages)
- Favoriser les installation, si besoin avec des fermes-relais
- Promouvoir l'agriculture périurbaine et les circuits courts

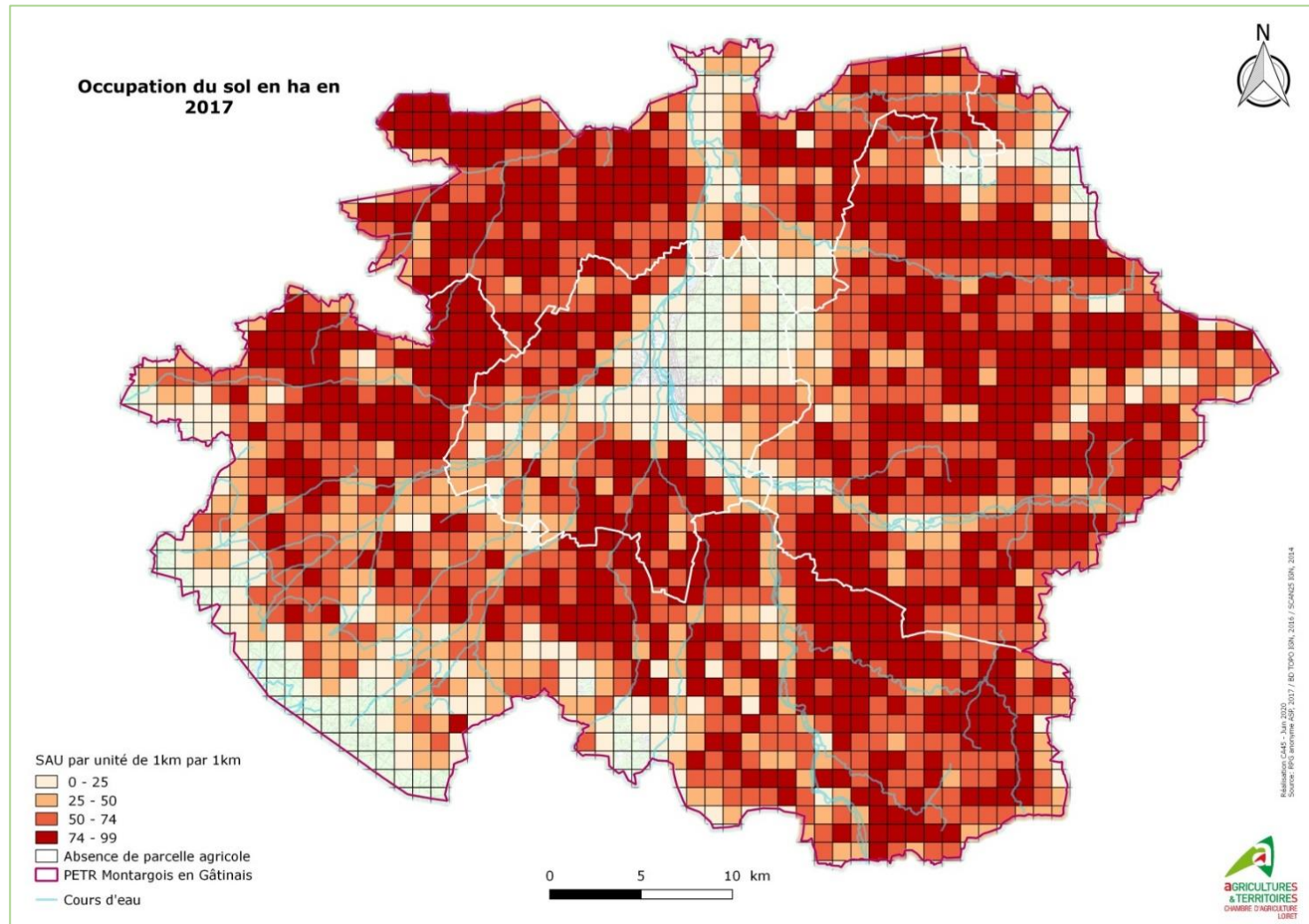
- 1/ Le cadre et les enjeux de la révision pour l'agriculture
- 2/ **Présentation du diagnostic agricole actualisé**
- 3/ Quelles évolutions dans les orientations du SCoT ?

Une forte présence agricole

- 4 régions naturelles



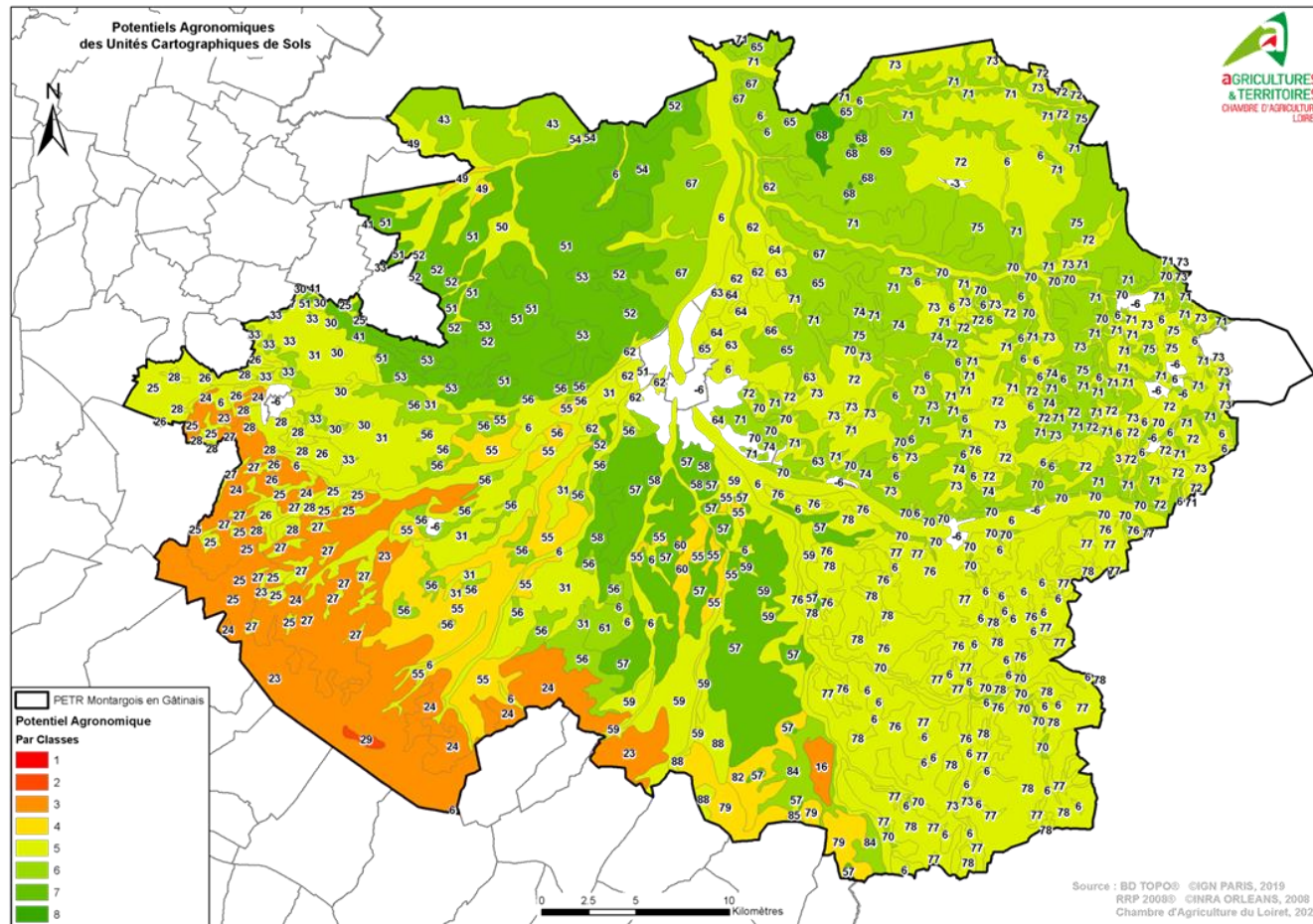
Occupation des sols



source : Chambre d'agriculture, d'après RPG

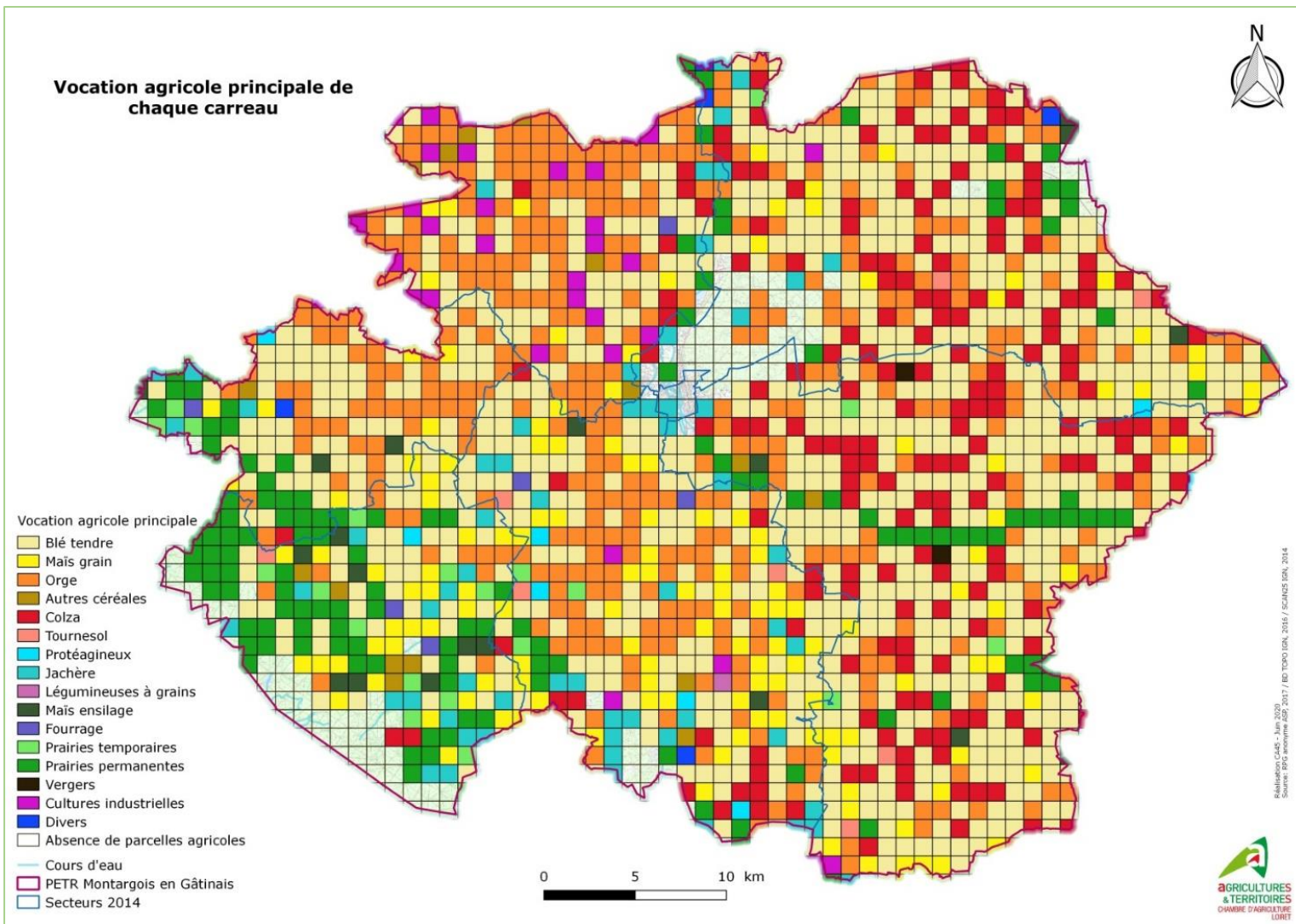
- 60% de surface agricole utile
- Secteur de Lorris et Varennes-Changy: perte entre 150 ha et 300 ha depuis 2011

Des potentiels agronomiques hétérogènes



source : Chambre d'agriculture du Loiret d'après l'INRA

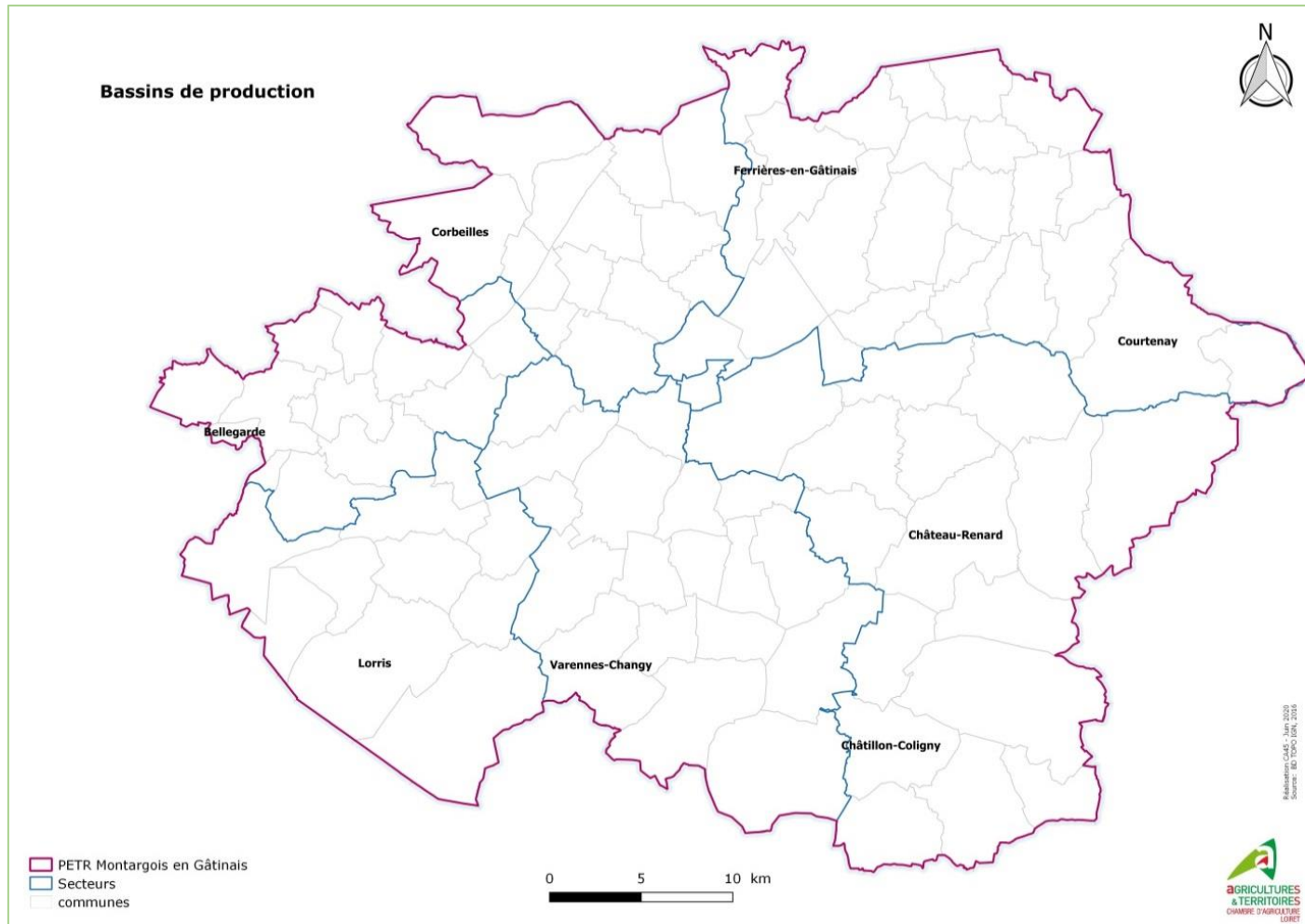
- La moitié est du territoire est assez peu irriguée du fait d'une faible réserve en eau souterraine ne permettant pas aux forages d'avoir un débit suffisant



source : Chambre d'agriculture du Loiret d'après RPG 2017

Une forte présence agricole

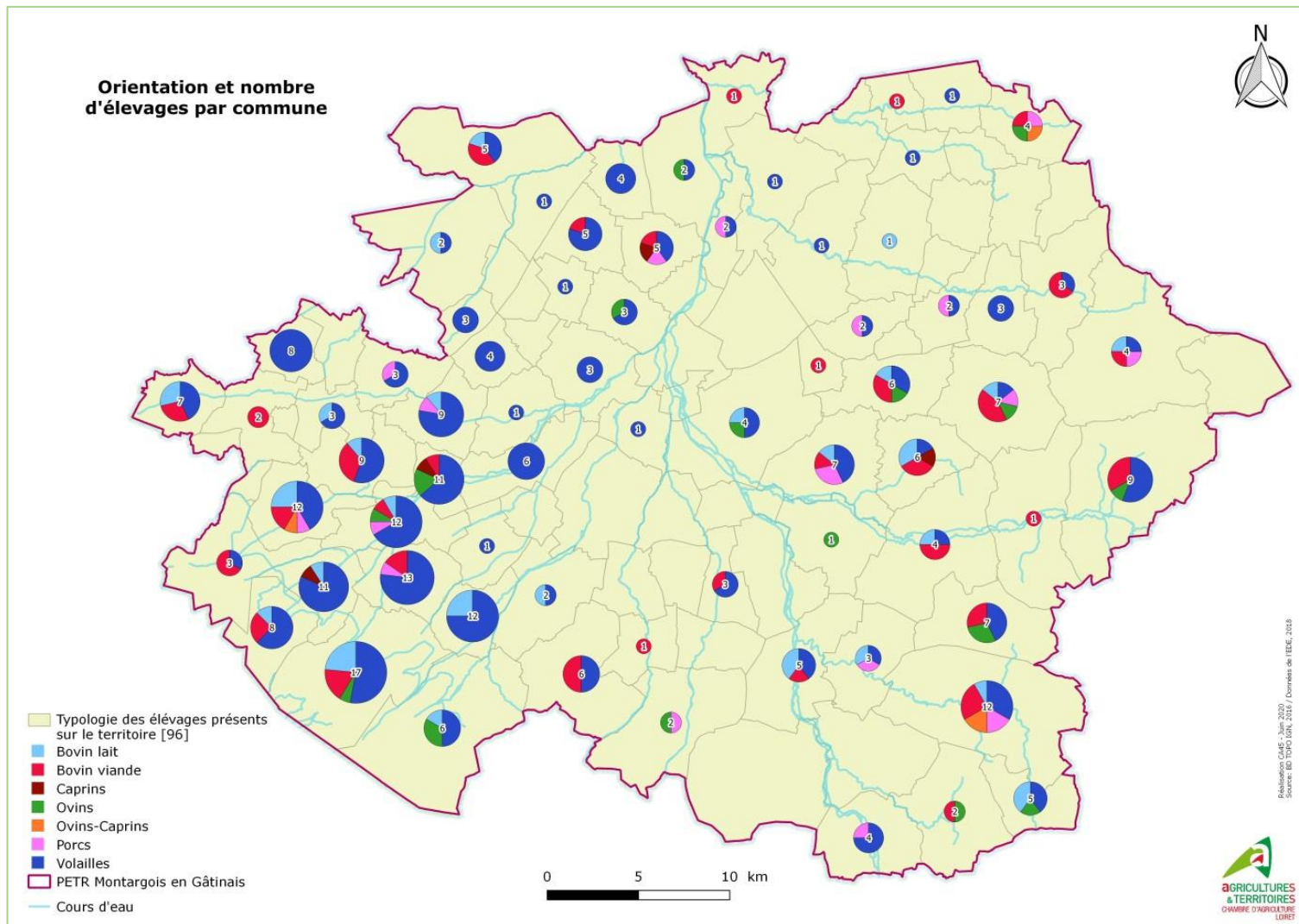
- Délimitation de 6 bassins de productions



Des productions agricoles plurielles et complémentaires: drainage et irrigation

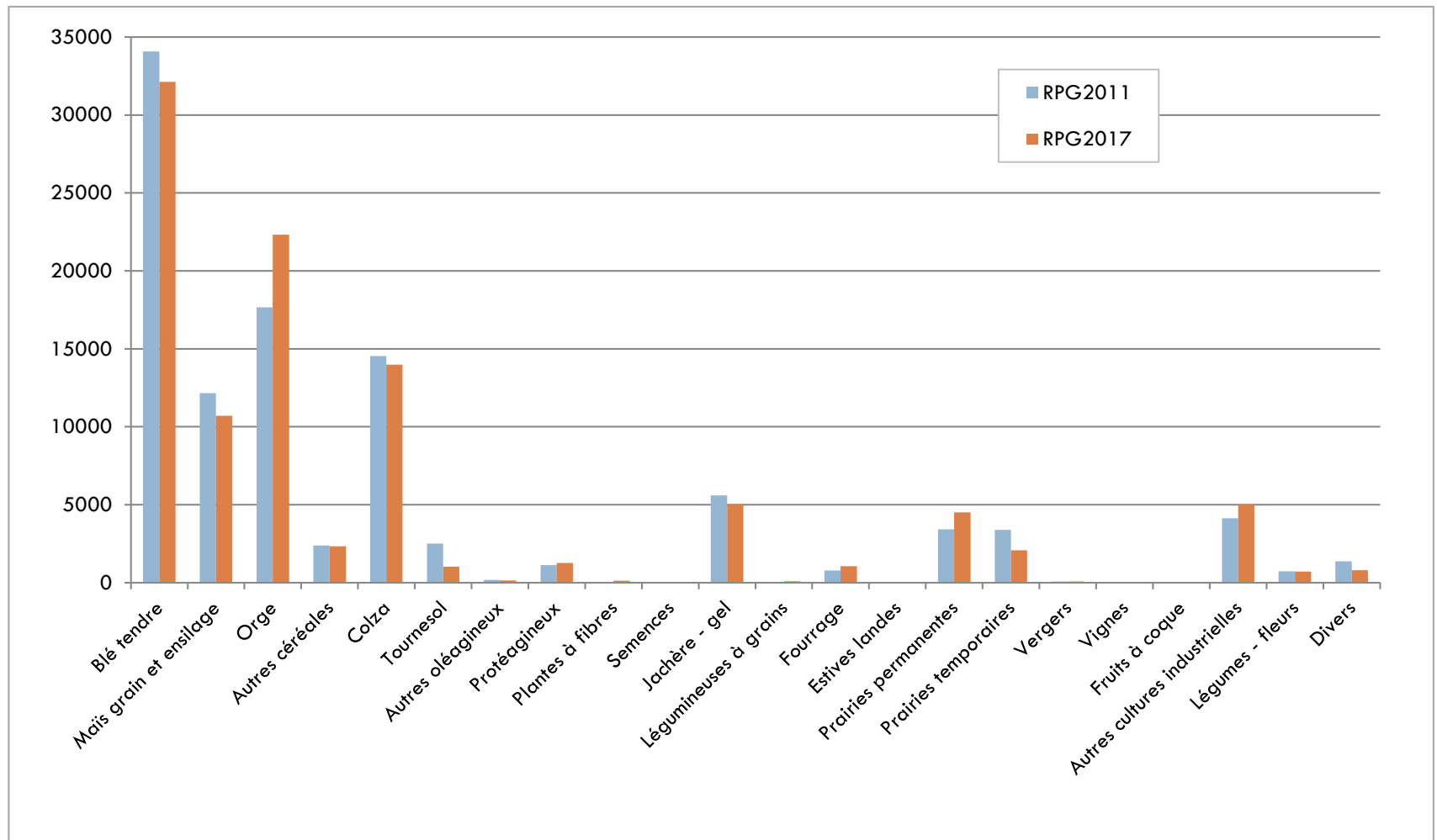
- Les productions agricoles sont adaptées aux caractéristiques pédologiques des sols, aux améliorations qui ont été apportées **comme le drainage et l'irrigation** quand cela était nécessaire et possible.
- **La gestion de l'eau est un enjeu capital sur le secteur.** Par exemple, l'attribution de quotas de production de betteraves sucrières pour la campagne se fait sur des secteurs où la gestion de l'eau est assurée (potentiel des terres suffisant ou irrigation possible).
- La gestion des excès d'eau en périodes hivernales est de même une préoccupation de la profession agricole pour assurer des récoltes de qualité. **La préservation des drainages et des busages est par ailleurs un enjeu important.** Ces réseaux doivent être pris en compte dans tous les projets d'aménagement.
- **La réalisation de réserves collinaires pour gérer les excès d'eau hivernaux et les valoriser en été est une partie de la réponse à la gestion de la ressource en eau, aussi bien en qualité et quantité. Une vigilance particulière pourra être portée sur ces enjeux.**

Des productions agricoles plurielles et complémentaires: l'élevage

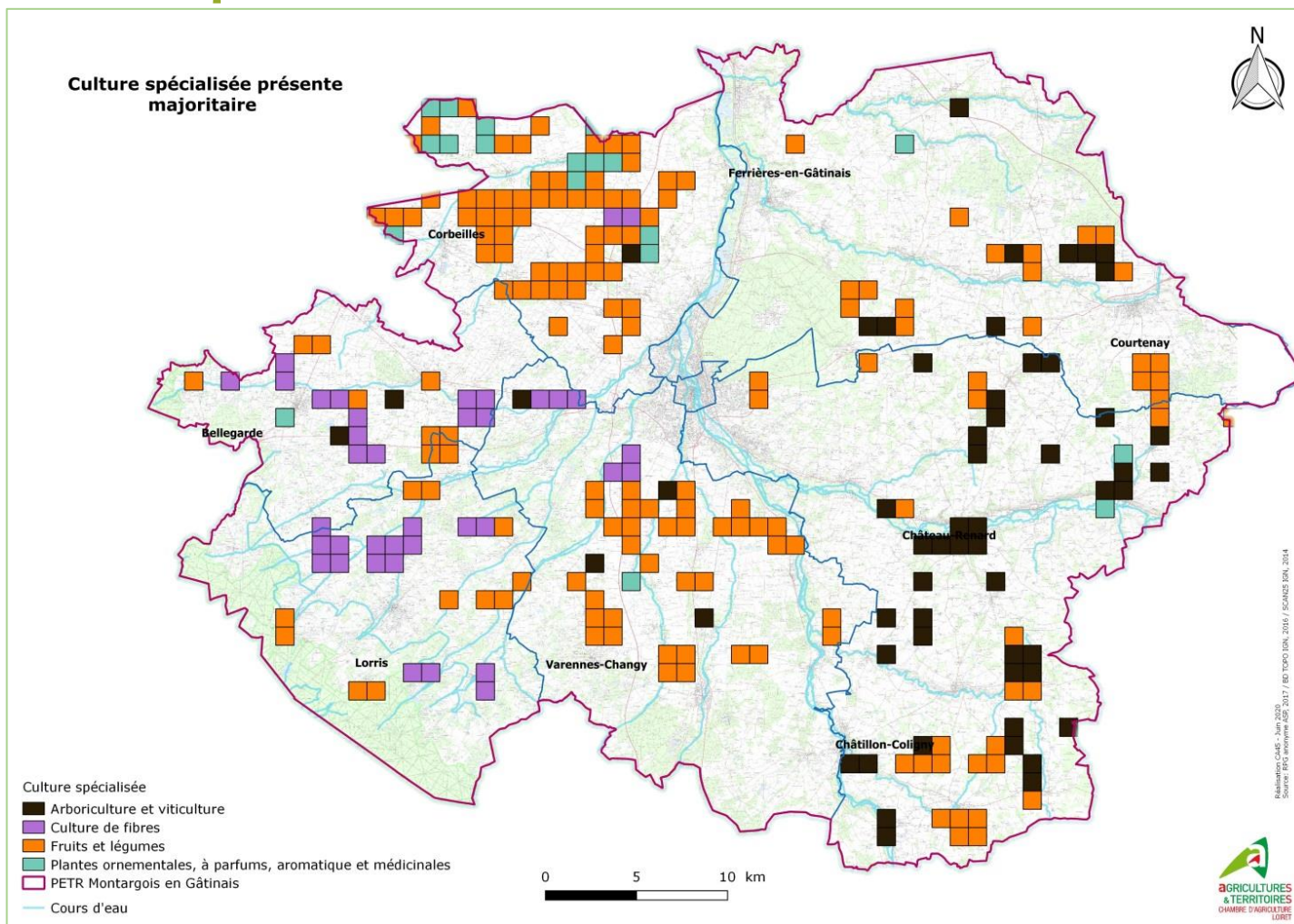


source : Chambre d'agriculture du Loiret 2020

Evolution de l'occupation du sol sur le territoire du SCoT (2011-2017)



source : Chambre d'agriculture du Loiret d'après RPG 2011 et 2017



source : Chambre d'agriculture, d'après RPG

- Fruits et légumes : pommes de terre, oignons, lentilles, carottes, petits pois
- Plantes ornementales... : Estragon, persil, thym, marjolaine, aneth
- Arboriculture : vergers
- Cultures à fibre : chanvre et lin à fibre

Synthèse :

- Un territoire de grandes cultures avec des particularités selon les territoires : oléo-protéagineux à l'est, betteraves à l'ouest...;
- Valorisation des vallées grâce aux activités d'élevage;
- Des investissements (irrigation à l'ouest et drainage sur la majorité du territoire) permettent d'améliorer le potentiel des terres ;
- Les terrains en jachère correspondent à des surfaces réglementaires ;

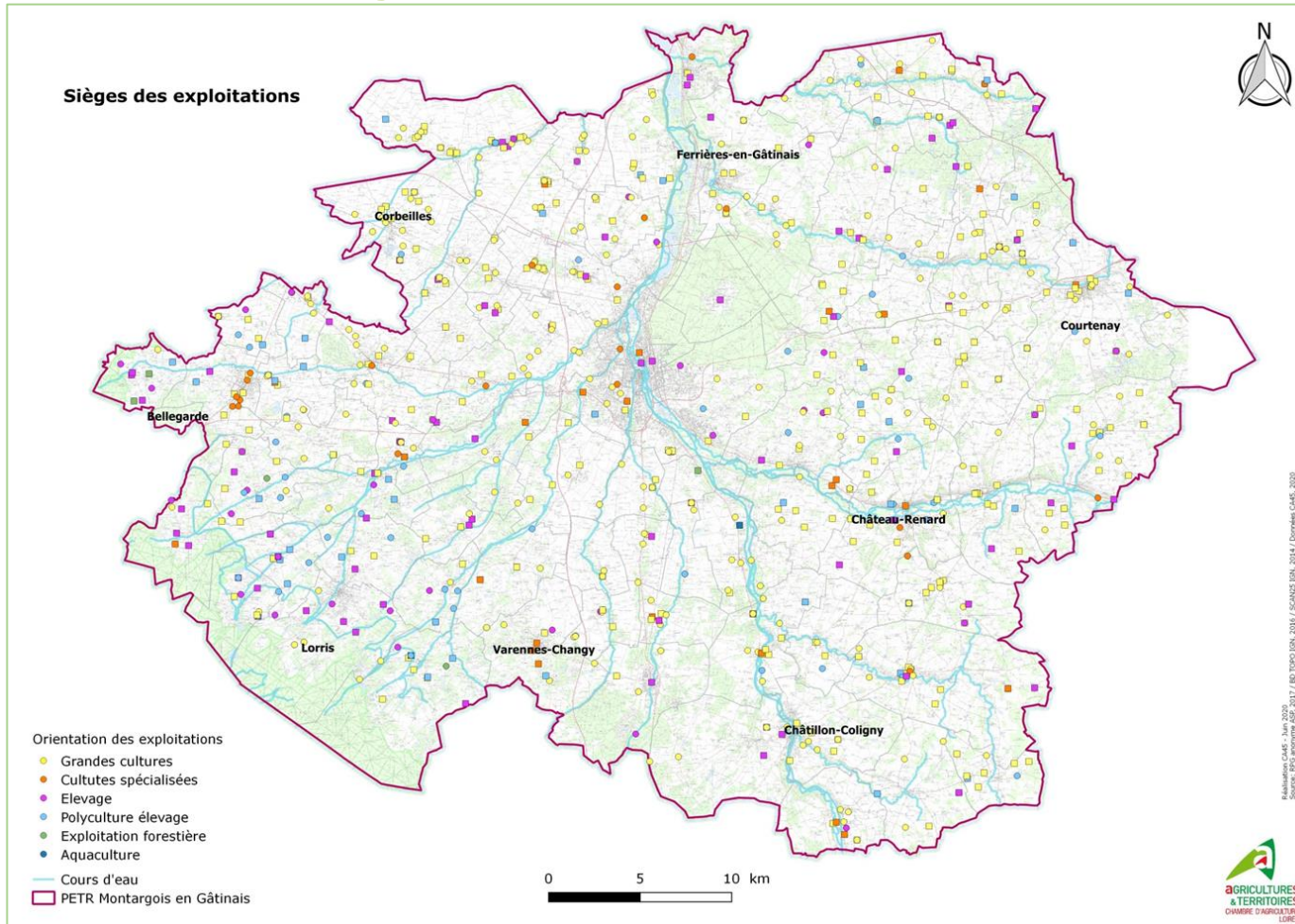
Questionnements :

- Comment préserver la diversité des productions, notamment l'élevage, afin de préserver la diversité économique et paysagère du territoire ?
- Comment préserver et développer les grandes cultures industrielles de qualité qui sont emblématiques du territoire ?
- Comment concilier développement urbain et agricole ?

Enjeux :

- Préserver les outils qui permettent une agriculture plurielle sur le territoire (irrigation, drainage, diversité des sols...) ;
- Accompagner le maintien de l'activité d'élevage ;
- Développer l'agriculture de proximité et les circuits courts, conformément aux objectifs fixés par le PETR ;
- Être attentif à l'activité agricole lors de projets d'aménagement (circulation, accès aux parcelles et aux fermes, réseaux de drainage...).

Une économie agricole dynamique nécessitant un renouvellement générationnel



- 840 sièges d'exploitations : 440 EI et 400 sociétés
- Prédominance des exploitations en grandes cultures

source : Chambre d'agriculture du Loiret 2020



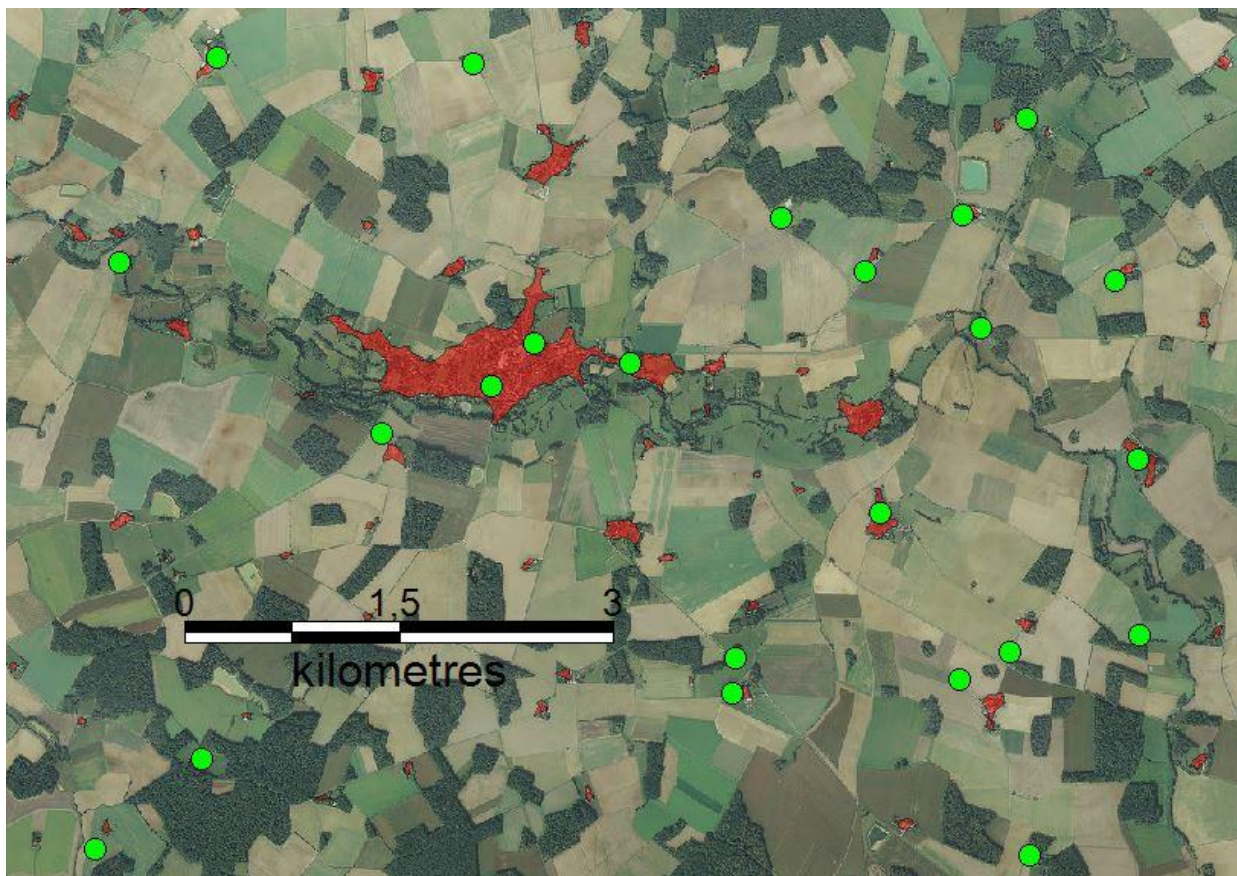
Secteur de Corbeilles

- Tissu urbain
- Siège d'exploitation

source : Chambre d'agriculture du Loiret 2020

- Les sièges sont enclavés dans les bourgs → peu de mitage
- Risque de conflits d'usage et de voisinage
- Enjeu: préserver la fonctionnalité de ces sièges

Deux modes d'urbanisation : répartis sur le territoire



Secteur de Château-Renard

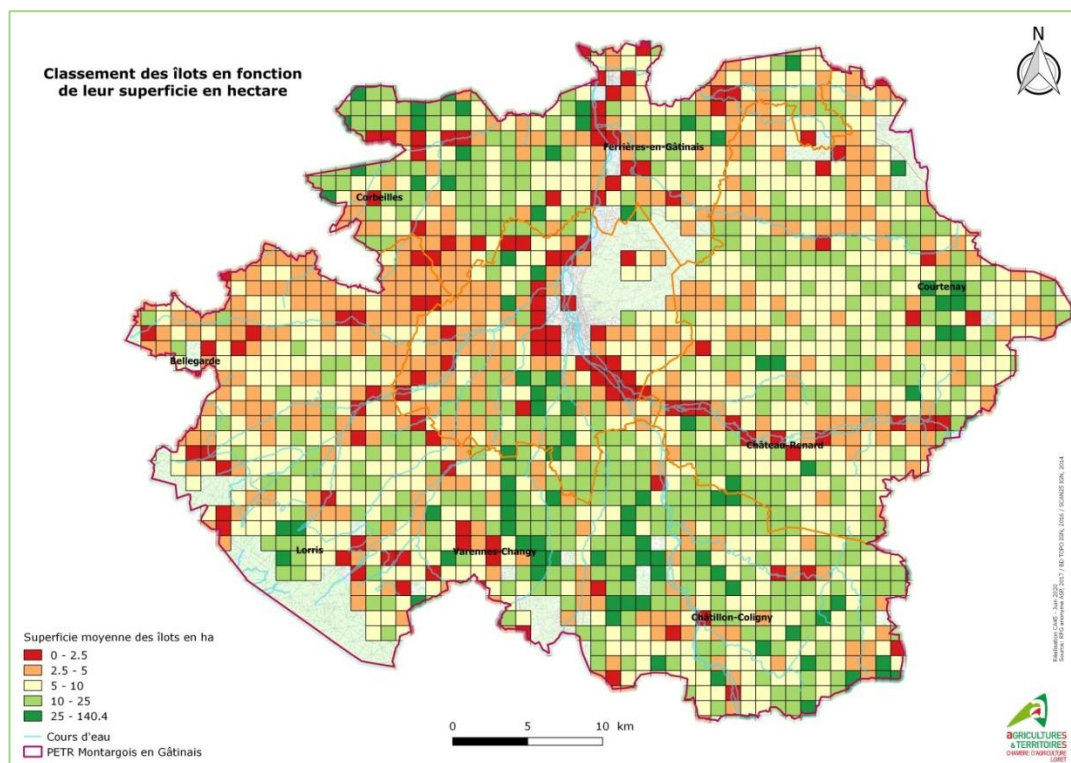
- Tissu urbain
- Siège d'exploitation

source : Chambre d'agriculture du Loiret 2020

- Les sièges sont répartis en hameaux ou bâtiment isolé
- Risque de multiplication des habitations lors de la transmission
- Enjeu: lors de la transmission

Evolution de la taille des exploitation et des îlots

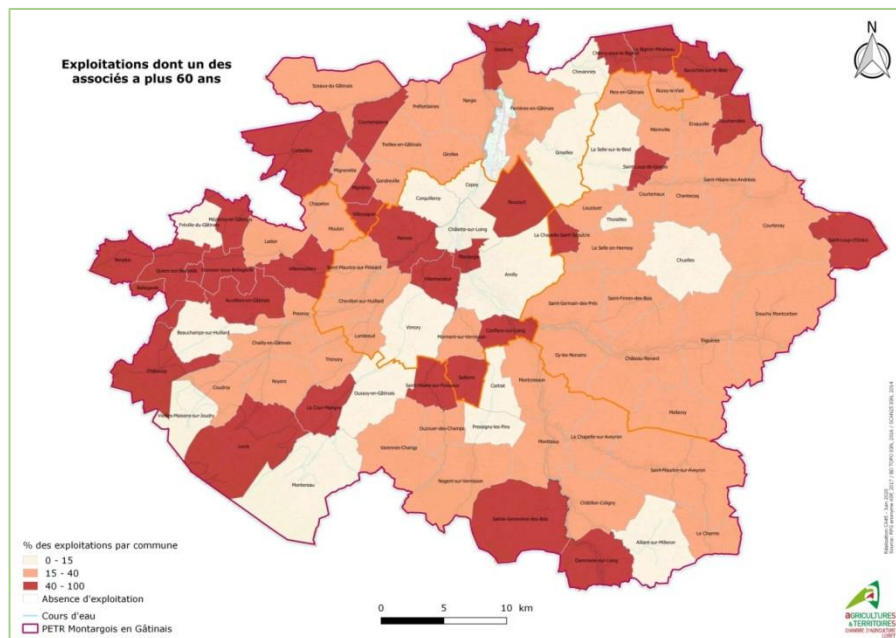
Evolution de la structure des entreprises agricoles (source : Chambre d'Agriculture du Loiret d'après RPG et diagnostics agricoles PLUi)	Taille moyenne des îlots (en ha)	Taille moyenne des exploitations(en ha)
2009	6,30	125,4
2017	7,00	135,4
Evolution moyenne	+0,70	+10



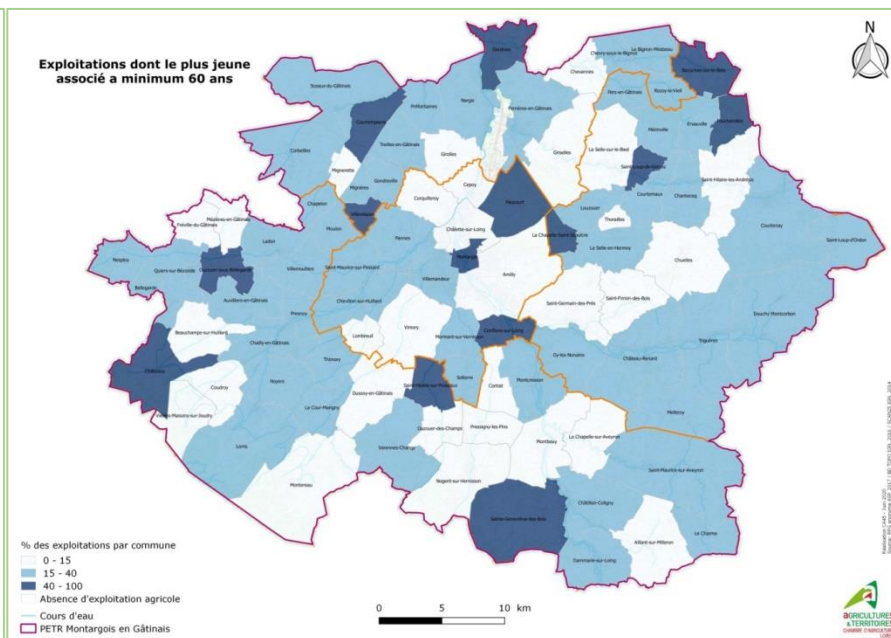
source : Chambre d'agriculture du Loiret d'après RPG 2017

Tendance générale traduisant deux évolutions ne facilitant pas l'installation de jeunes agriculteurs :

- Lors du départ en retraite de certains exploitants → agrandissement d'exploitation existante.
- Certains propriétaires fonciers choisissent de faire exploiter leurs terres à façon (c'est-à-dire sous forme de prestation de service) plutôt que les louer à un fermier.
- Entre 2000 et 2010, d'après l'AGRESTE, le nombre d'entreprises agricole a chuté de 23% sur le territoire



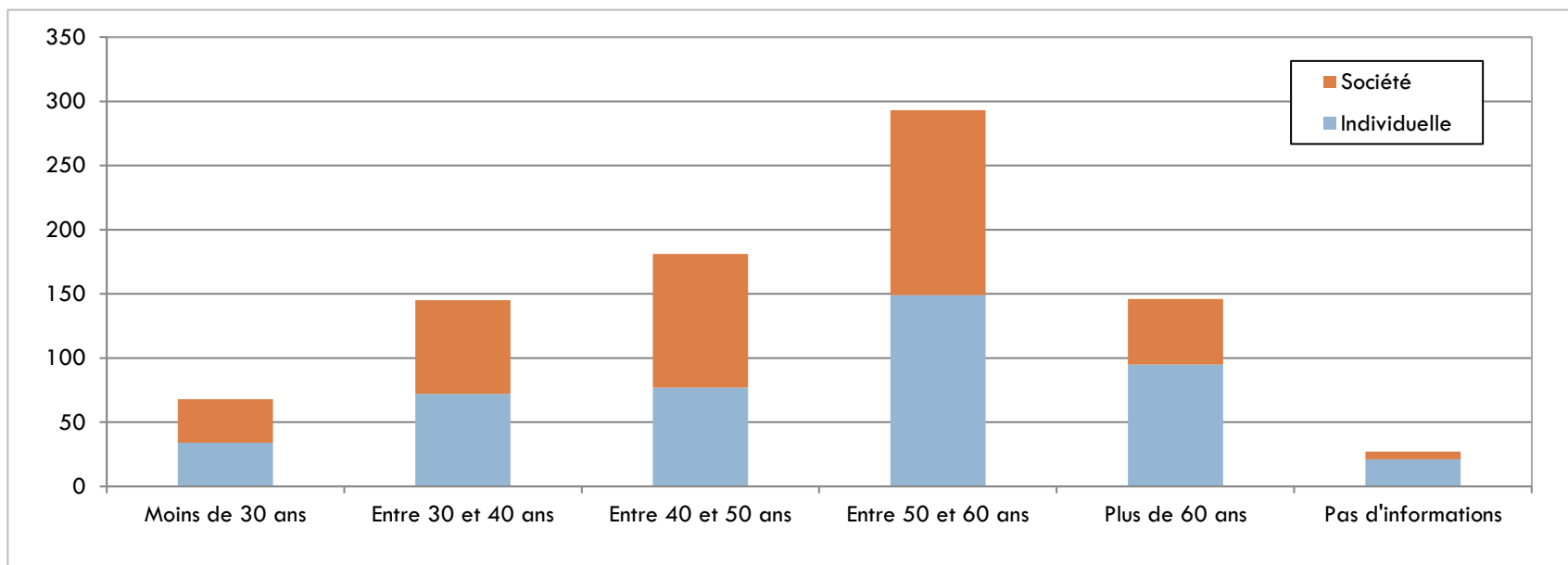
Part des exploitations comprenant un exploitant de plus de 60 ans
(source : Chambre d'Agriculture 2020)



Part des exploitations ne comprenant que des exploitants de plus de 60 ans
(source : Chambre d'Agriculture 2020)

- L'âge moyen des exploitants agricoles sur le territoire du SCoT est de **49 ans**.
- Horizon du SCoT: la transmission des entreprises sera un enjeu majeur pour l'agriculture

Un enjeu fort de renouvellement des générations



Effectifs des chefs d'exploitation par tranche d'âge (source : Chambre d'Agriculture 2020)

- D'après les données de la Chambre d'agriculture du Loiret de 2020, en comparant les entreprises individuelles et les sociétés, il apparaît qu'à l'horizon SCoT (20 ans)
 - ce sont 620 entreprises (soit 74% des entreprises) qui devront être renouvelées
 - dont 440 au cours des 10 premières années
- Depuis le précédent diagnostic agricole du SCoT, la pyramide des âges s'est décalée de 10 ans. En effet, le pic des effectifs des chefs d'exploitation s'est décalé d'un âge compris entre 40-50 ans à un âge entre 50 et 60 ans. L'enjeu de transmission des exploitations est donc toujours fortement présent.

Productions et valorisation des productions du Montargois en Gâtinais

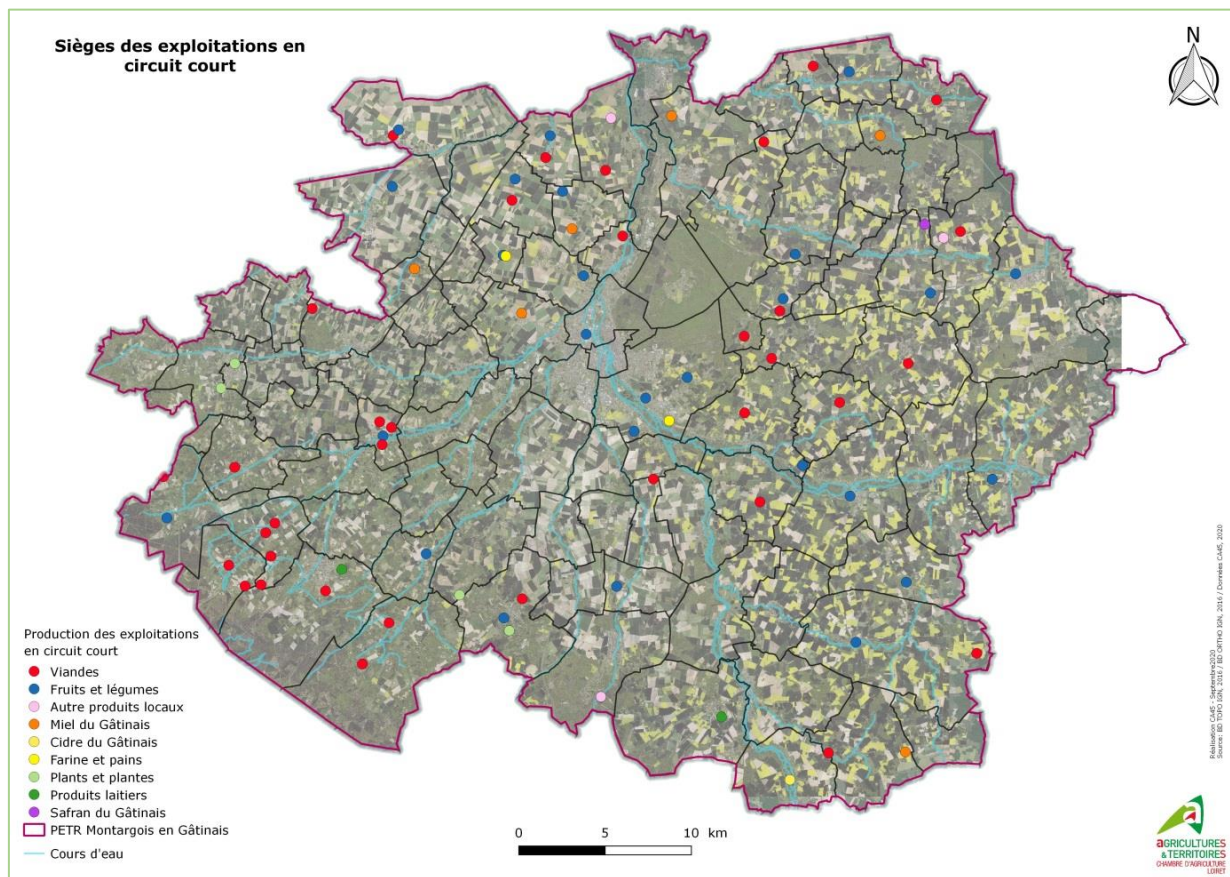
Type production	Valorisation	Entreprises locales	Secteurs préférentiels	Enjeux pour la production
Grandes cultures globales (céréales, oléo-protéagineux, maïs) Détail des cultures ci-dessous	Commercialisation	Coopératives : Axereal, CAPROGA (<i>Coopérative Agricole des PROducteurs du Gâtinais</i>), 110 Bourgogne, TBG (<i>Terre Bocage Gâtinais</i>) Négociants : Soufflet, Pingot-Thoreau	Ensemble du territoire	
Blé améliorant / panifiable	Meunerie	CAPROGA - La Meunière	Corbeilles, Varennes	Fertilisation azotée et qualité de l'eau potable
Orge brassicole	Brasserie	<i>Malteries hors territoire, Soufflet à Pithiviers</i>		Fertilisation azotée et qualité de l'eau potable
Orge fourragère	Alimentation animale	Axaliment		Auto-consommation élevages
Blé autre	Amidonnerie, alimentation animale	Axaliment		
Colza	Huilerie Biocarburants	SAIPOL (<i>Nogent sur Seine (10)</i>)	Est du territoire	
Maïs grain	Alimentation animale, amidonnerie	Axaliment	Globalement tout le territoire	Irrigation
Maïs ensilage et fourrages (prairies)	Alimentation élevages	Autoconsommation	Château-Renard, Lorris	Gestion de l'eau pour assurer l'autonomie alimentaire des élevages
Betteraves sucrières	Sucre, Alcool, Pulpe	Coopérative Cristal-Union (Corbeilles), Sucrerie de Souppes-sur-Loing	Corbeilles, Varennes-Chatillon Coligny est	Gestion de l'eau estivale, Développement des surfaces (disparition des quotas)

Productions et valorisation des productions du Montargois en Gâtinais

Type production	Valorisation	Entreprises locales	Secteurs préférentiels	Enjeux pour la production
Contrats semence / porte graines	Production de semences	Contrats semenciers ou organismes collecteurs	Ponctuellement sur Corbeilles, Varennes-Chatillon Coligny-est, Ferrières-Courtenay	
Pommes de terre	Consommation et amidonnerie	Contrats entreprises du Pithiverais	Corbeilles	En développement - main d'œuvre saisonnière
Vergers et pommiers à cidre	Contrats pomme à cidre avec cidriers bios et conventionnels, Transformation à la ferme et vente directe	Vente directe de cidre sur 3 exploitations 2 vergers fruits en vente directe	Château-Renard	Production de niche – identité du territoire
Pollen	biopharmacie	Stallergène	Vimory et Amilly	Production de niche
Bovins lait	Laiteries	SODIAAL, SENAGRAL (Senoble), Saint Denis de l'Hotel	Lorris, Château-Renard et ponctuellement sur les autres secteurs	Filières fragilisées, Maintien de l'élevage et de l'équilibre agronomique, environnemental et paysager du territoire
Bovins allaitants	Commercialisation	Coopérative : CYALIN – Migennes ou négociants	Ponctuellement sur tous les secteurs	
Ovins allaitants				
Aviculture	Volailles de chair (industriel et label), œufs de consommation, œufs de reproduction, volailles démarrées, gibier...	CAFO (Coopérative Agricole des Fermiers de l'Orléanais), couvoir Amilly, Axaliment...	Lorris, Château-Renard-Chatillon Coligny ouest et ponctuellement sur tous les secteurs	

Entreprises intervenant sur le territoire par domaine d'activité (Chambre d'agriculture du Loiret)

Domaine d'activité	Entreprises
Transformation bois	Scierie GREUIN, entreprise de déroulage de peuplier, entreprise de piquets de robinier – secteur Lorris Scierie Gy les Nonains Scierie Bonnichon (89)
Approvisionnement et stockage céréales	CAPROGA – coopérative (collecte et approvisionnements) – (130 CDI, 50 saisonniers) TBG – coopérative (collecte et approvisionnements) AXEREAL – PINGOT-THOREAU coopérative (collecte, appro, fabrication aliment) Soufflet – négociant (collecte et approvisionnement) 110 Bourgogne – coopérative (collecte, appro)
Transformation produits d'élevage	CYALIN – coopérative produits carnés (Migennes) SENAGRAL (Senoble) – transformation produits laitiers (Jouy le Potier – Lorris (170 salariés)) Fromagerie « Les Courtenay » - transformation produits laitiers – 30 permanents Abattoirs (Auvray, Lemoine...)
Industrie sucrière	Sucrierie Cristal Union Corbeilles – transformation sucre et déshydratation pulpes – 135 salariés en saison Sucrierie Souppes-sur-Loing
Autres valorisations de produits végétaux	SIDESUP (déshydratation luzerne, pulpes) - Engenville Pierre Martinet – transformation légumes Stallergènes – biopharmacie à base de pollens
Entreprises de service	Gâtinais Biogaz et SARL Agri Energie – traitement de déchets organiques et production d'énergie renouvelable Groupements d'employeurs et service de remplacement Sociétés de transport Réseau CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) Cinq GDA (Groupements de Développement Agricole) – conseil agricole Concessions agricoles, constructeurs, ETA – Lesage, Cornet, Méthiviers, SICAMAR, Agri45, Lefevre, Eco Mulch, Agri Affaire, MécaSoude, SICAMAR, Hyper Agri, Eaux vives Centres de gestions, organismes bancaires, assurances Gites ruraux



Localisation et type d'exploitations en circuits courts
(source : Chambre d'Agriculture 2020)

- 61 producteurs de produits alimentaires vendant à la ferme sont recensés, dont 12 en Agriculture Biologique (20%)
- Ils produisent majoritairement
 - de la viande (36%),
 - des légumes (27%),
 - des produits d'épicerie (20%),
 - des produits laitiers (7%),
 - des fruits,
 - et des œufs.
- Les produits d'épicerie sont variés, et certains identitaires du Gâtinais : miel, cidre et safran, huile, pain et bière

Les signes officiels de qualité et d'origine

- Les viandes Labels Rouges, valorisées en circuits longs : volailles (Poulet Fermier de l'Orléanais), viande de bœuf, d'agneau...



- L'appellation d'origine protégée (AOP) Brie de Meaux s'étend jusqu'au nord-est du territoire du SCoT, la fromagerie « Les Courtenay » en fabrique.



Synthèse :

- Des sièges d'exploitations répartis sur le territoire soit proches des centres bourgs ou disséminés sur le reste du territoire. Une présence importante de sièges dans les fonds de vallées.
- Des remembrements qui ont permis de regrouper et d'agrandir les îlots des exploitations.
- Un nombre d'entreprises en forte baisse entre 2000 et 2010 (-23%) qui traduit une tendance à l'agrandissement des entreprises (+26%) lors des cessions.
- Des entreprises agricoles créatrices d'emplois directs et indirects au travers des filières longues ancrées sur le territoire. Des filières courtes rémunératrices qui accompagnent le maintien de filières en difficulté (élevage) ou emblématiques du territoire (miel, cidre...).
- 79% des entreprises agricoles devront être renouvelées à l'horizon du SCoT.

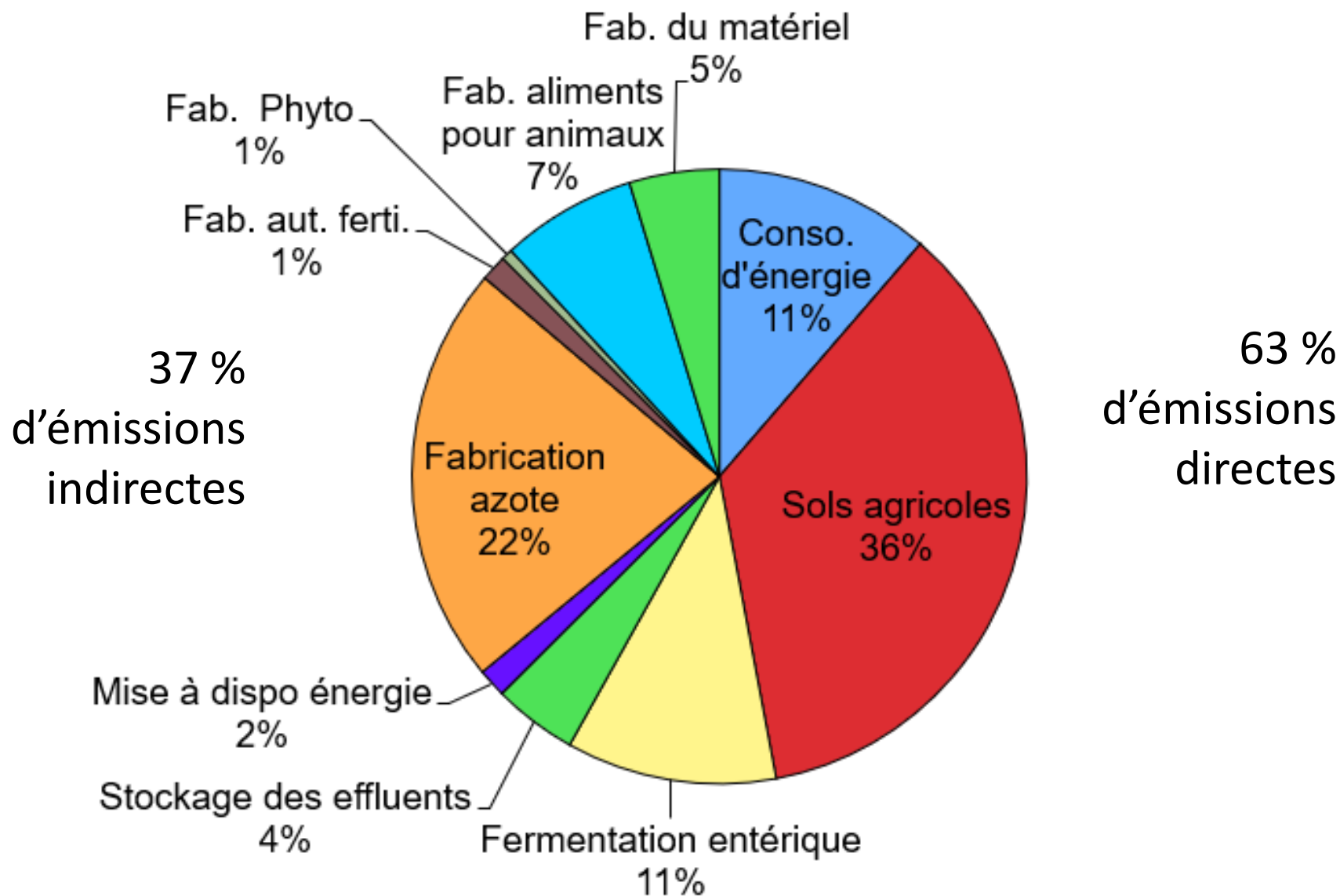
Questionnements :

- Comment permettre le développement des sièges d'exploitation dans leurs différents contextes (enclavés dans les bourgs ou isolés) notamment avec l'objectif de les transmettre ?
- Comment privilégier le maintien des terres agricoles qui ont la plus forte valeur ajoutée ?
- Comment favoriser le maintien du nombre d'actifs agricoles et des emplois amont et aval ?
- Comment encourager la transmission des entreprises agricoles ?

Enjeux :

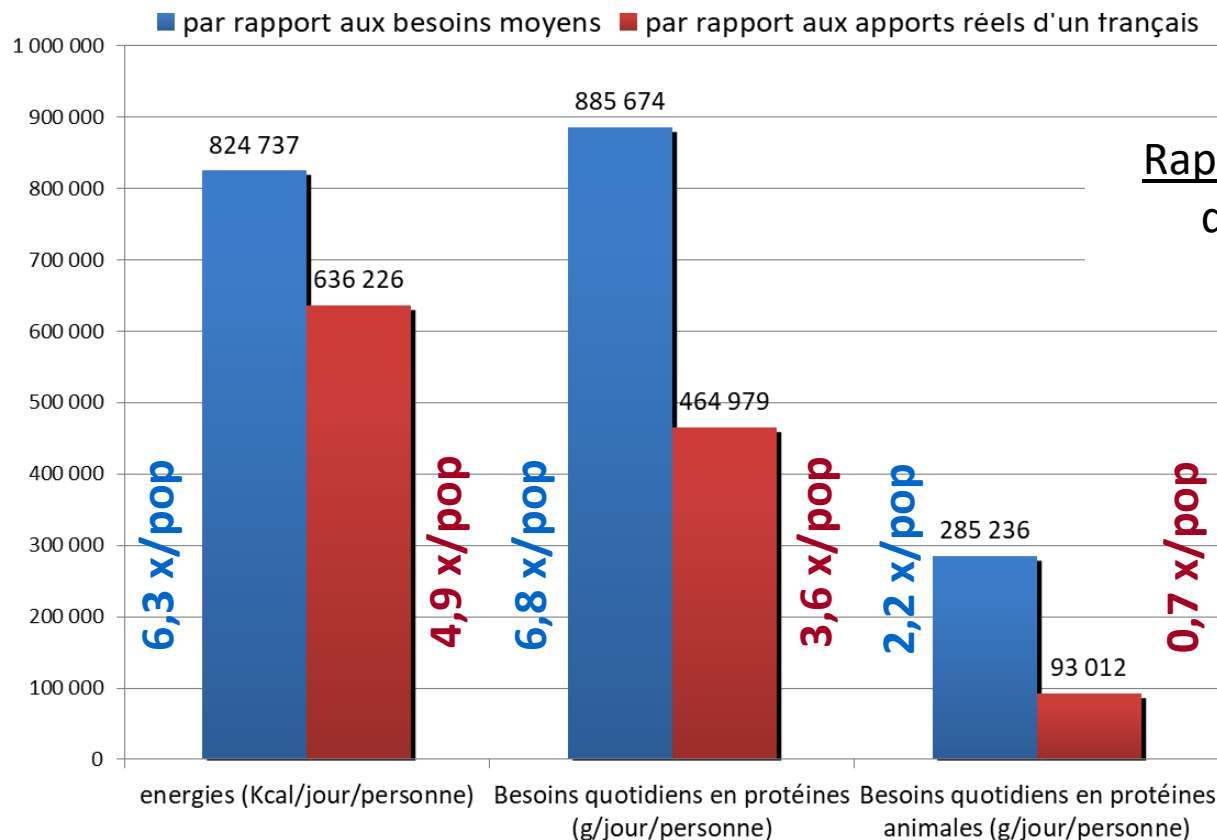
- Préserver l'intégrité des sièges et bâtiments d'exploitation afin qu'ils puissent être transmis et limiter le mitage ;
- Préserver la capacité d'adaptation des outils et des bâtiments de production agricoles à l'évolution de l'agriculture ;
- Limiter les conflits d'usages entravant les activités agricoles ;
- Enrayer l'artificialisation des terres agricoles, notamment celles présentant des atouts compétitifs (potentiel, structure du parcellaire...) et donner de la lisibilité aux exploitations pour faciliter leur transmission.

Les GES par poste = 306 000 t_{eq}CO₂/an



Nombre de personnes nourries par an

1 individu/jour a besoin de :	1 français/jour mange :
2700 Kcal d'énergie	3500 Kcal d'énergie
52,5 g de protéines	100 g de protéines
22,5 g protéines animales	69 g protéines animales



Rappel : 130 000 habitants
dans le Pays Gâtinais

Deux scenarii étudiés

Action	Facteur 2	Eau
Agriculture biologique (% SAU)	x 20	x 15
Agriculture conservation sols (% SAU)	x 60	x 20
Développement légumineuses / protéagineux (surface)	x 10	x 7
Agroforesterie (% SAU)	10%	22%
CIVE / CIMS / couverture permanente sols (% SAU et facteur x)	35% (x 2,7)	50% (x 3,7)
Méthaniseurs effluents + CIMS (base : 2500 tMS)	16	24
Efficacité Azote	-10%	-10%
Efficacité carburants	-40%	-35%
Elevages herbivores	- 10%	stable
Elevages volailles	x1,2	stable
Autonomie alimentaire animaux	100%	90%

Plan d'action : en cours de validation

Orientation 1 : Développer une agriculture bas carbone

- Axe 1 : Développer des systèmes grandes cultures bas carbone
 - a. Accompagner le changement de pratiques des agriculteurs vers l'agriculture biologique
 - b. Accompagner le changement de pratiques des agriculteurs vers l'agriculture de conservation
 - c. Coordonner les acteurs bio du territoire
 - d. Développer les filières légumineuses
- Axe 2 : Augmenter la qualité des élevages herbivores
- Axe 3 : Développer la filière avicole
- Axe 4 : Développer l'arboriculture et le maraichage urbains
- Axe 5 : Améliorer l'efficacité des intrants

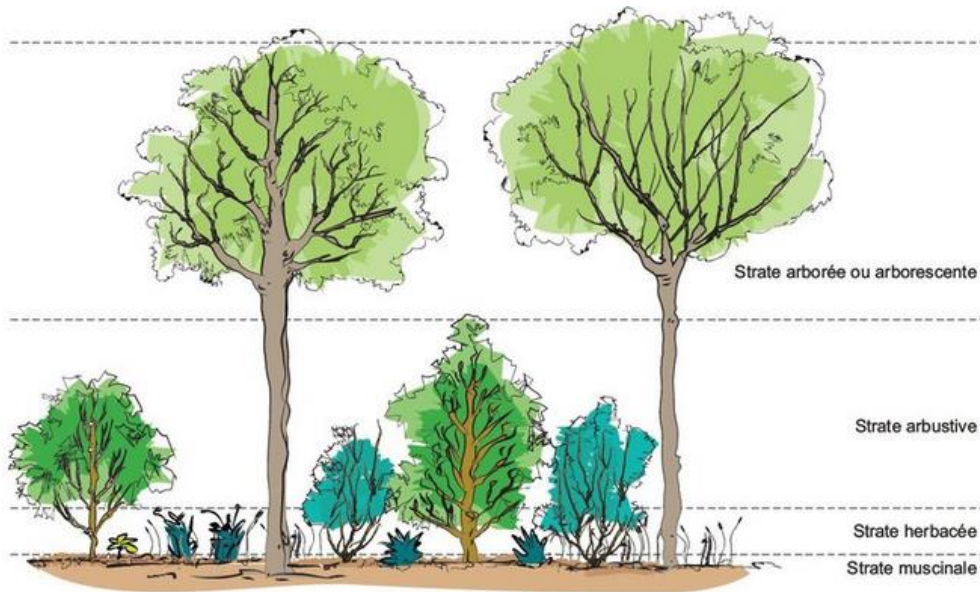
Orientation 2 : Augmenter le captage de carbone

- Axe 1 : Développer l'agroforesterie
- Axe 2 : Développer la méthanisation
- Axe 3 : Préserver la ressource en eau

Orientation 3 : Innover dans les financements des projets agricoles

- Axe 1 : Etudier des solutions de financement collectif des changements de pratiques agricoles
- Axe 2 : Valoriser le stockage de carbone par un crédit carbone

Projet agroforesterie



- 1/ Le cadre et les enjeux de la révision pour l'agriculture
- 2/ Présentation du diagnostic agricole actualisé
- 3/ **Quelles évolutions dans les orientations du SCoT ?**

Préserver le foncier agricole

Introduire un **schéma de secteur à Bellegarde**, conserver inchangés les autres pour les 20 prochaines années,

Des objectifs de réduction de la consommation foncière qui vont **réduire les enveloppes consommées** à terme,

Une **localisation (=visibilité)** et réduction de la consommation foncière pour les **zones d'activités économiques**,

Préciser le diagnostic agricole demandé avec :

- la **qualité agronomique** des espaces agricoles (cf diagnostic CA),
→ à prendre en compte dans la consommation foncière (système de malus ?)

Promouvoir une agriculture respectueuse des sols, de l'environnement et du paysage

Préciser le diagnostic agricole demandé avec :

- les **éléments de biodiversité**, notamment les zones humides, mares, haies et arbres isolés
 - haies et arbres à protéger en tant « qu'éléments de paysage et patrimoine »
 - zones humides et mares à intégrer protéger

Recommander :

- la mise en place d'une **agriculture biologique** sur les périmètres de protection des captages
- des exploitations adaptées au **changement climatique** (cultures adaptées, agroforesterie et autonomie en eau à recommander)

Prescrire :

- la **récupération de l'eau** des toitures le permettant

Quelles orientations du SCoT sur les **retenues collinaires**, déconseillées par le PCAET ?

Prise en compte des besoins alimentaires locaux

Préciser le diagnostic agricole demandé avec :

- les **secteurs/exploitations périurbains existants ou potentiels pouvant répondre à la satisfaction des besoins alimentaires locaux** (maraichage périurbain, jardins partagés, dents creuses cultivées...)
 - à protéger en tant que zones agricoles ou « terrains cultivés en zone urbaine »

Prévoir / localiser les unités de méthanisation prévues par le PCAET

Encadrer leur installation en prenant en compte :

- les **réseaux de gaz**, les consommateurs existants et potentiels,
- une nécessaire **alimentation d'intrants locaux**,
- la **limitation des cultures à vocation purement énergétique**,
- une nécessaire **absence de concurrence** avec les autres unités installées,
- les **nuisances pour le voisinage** (odeurs, bruit, flux),
- les **nuisances pour l'environnement** (qualité de l'air, de l'eau, risque industriel)
- une **voirie adaptée** aux engins amenant les intrants,
- l'impact sur la qualité du sol des **épandages du digestat**,
- **l'intégration paysagère** des équipements, notamment lorsqu'ils sont situés en zone agricole

Protéger la forêt

- Passer en prescription la recommandation qui vise à **éviter la « solognisation »**, en la développant comme demandé par le SRADET
- Recommander :
 - Une forêt et des modes de gestion favorisant la **biodiversité et la séquestration de carbone** (peuplements variés, en futaie irrégulière)
 - La mise en place de **règlements de boisements** ?



Les SCoT demandent par ailleurs aux PLU(i) de prendre des dispositions pour permettre la circulation des espèces et le franchissement et la perméabilité des nouvelles clôtures en forêt. Ils demandent en particulier aux PLU(i), ou à défaut de SCOT les PLU(i) prévoient, comme le permet le code de l'urbanisme, de délimiter des sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique dans lesquels l'édification des clôtures est soumise à déclaration préalable.

Pour toute nouvelle construction de clôture en forêt (cf. définition dans les principes et rappels réglementaires), il convient de respecter les critères suivants :

- Hauteur maximale à 1m20.
- Hauteur minimum de 30 cm au-dessus du sol concernant les systèmes à mailles.

Merci pour votre participation !



Tristan TRÉBOUTA

Directeur – Agent de développement

Tél : 02 38 07 50 71

Courriel : direction@gatinaismontargois.com

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)

Gâtinais montargois

3 rue de Crowborough, 45200 MONTARGIS



Quentin MACKRÉ

Consultant – Chef de projet

PIVADIS

24, rue de la Bredauche
45380 La Chapelle Saint-Mesmin

Tél : 02 38 43 41 38

Courriel : quentin.mackre@pivadis.fr